

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 49

Artikel: Les hérauts fatigués
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 49 public

Les hérauts fatigués

Des slogans improvisés et révélateurs

Les rédacteurs de D.P. n'ont jamais caché leurs idées ni camouflé leurs convictions. La majorité d'entre eux militent dans le parti socialiste et sont, dans la mesure où ils trouvent une vingt-cinquième heure sur les vingt-quatre disponibles dans leur journée, entraînés dans les campagnes électorales. Si donc dans ce journal où nous nous refusons à donner des mots d'ordre partisans parce qu'il est conçu dans un autre but, nous nous livrons à quelques réflexions sur la propagande et l'information, que nos lecteurs n'y voient pas un dédoublement : on peut à la fois participer et critiquer. Or quels enseignements tirer de la dernière campagne électorale vaudoise, valables pour tous les partis ?

Il y a d'abord une disproportion entre les frais de propagande engagés (plusieurs dizaines de milliers de francs) et le temps consacré à cette propagande. Entre deux portes, avec du sommeil en retard, sur un coin de bureau, sur une table de bistrot, des militants rédigent des papiers qu'attend un imprimeur pressé par les délais.

Certes, le talent permet d'improviser et de réussir parfois mieux qu'avec une longue patience. Bien des chefs-d'œuvre littéraires n'ont pas été remis sur le métier ! Il est vrai aussi que le détail de telle phrase n'a guère d'importance. Que retiennent les citoyens dans cette masse d'imprimés quand ils les lisent ? Quelques thèmes-clés. Les phrases en elles-mêmes ont peu d'importance; elles ne tirent leur signification que d'une opinion publique préconçue, diffuse, vague. « Vie chère », pour que ce mot porte, il faut qu'il corresponde à une expérience préalable des consommateurs, sinon le mot tombe à faux.

La littérature électorale imprimée sera toujours sommaire comme un slogan; mais elle ne se justifie que si les formules abruptes sont les révélateurs d'une opinion publique qui prend conscience de sa situation à la faveur d'une élection.

Que demander d'autre à cette prose lapidaire, si ce n'est d'être honnête intellectuellement ? Les critères de cette honnêteté sont moins difficiles à définir qu'on ne l'imagine. Nous en voyons deux.

Deux critères

D'abord l'attaque personnelle quand elle ne porte pas sur la gestion d'un magistrat est à condamner absolument. Ainsi le parti radical reprochait à Pierre Graber d'être administrateur du Villars-Palace : le Villars-Palace devait permettre d'accréditer dans l'opinion une imagerie de nababs orientaux, de terrains de golf et de soupers aux chandelles. En fait, comme chef du Département des finances, Pierre Graber préside le Crédit Foncier Vaudois, principal créancier de ce Villars-Palace qui n'est pas, sur le plan des affaires, une société principalement rentable. De surcroît, une règle appliquée depuis plusieurs années par l'Etat de Vaud (et depuis peu par la Ville de Lausanne) veut que les magistrats qui représentent l'Etat dans une société privée ne touchent pas de tantièmes ou de jetons de présence à titre individuel; ces revenus sont versés automatiquement à la caisse de l'Etat. Une attaque personnelle imprimée du style Villars-Palace, non rectifiée, abaisse le niveau de la politique.

Le deuxième critère de probité, c'est que les partis puissent justifier leurs slogans dans une contradiction serrée. Ainsi la gauche a écrit que les salariés ont été en 1965 perdants si l'on compare l'augmentation de leurs salaires à celle des grandes sociétés et des grandes banques. M. Michel Jaccard écrivait à ce sujet que la gauche « se roulait » dans la démagogie. C'était donc à la gauche de donner ses preuves. Elles sont solides, pensons-nous. Mais il n'y a pas eu confrontation.

Les délais d'imprimerie n'autorisent plus la discussion publique imprimée et publicitaire, car la campagne ne dure qu'une dizaine de jours. Il faut donc laisser à la propagande écrite son style raccourci,

mais organiser systématiquement pour le public et les citoyens exigeants les vraies discussions. Est-ce la propagande orale ?

Conférences

Il faut bien constater que, dans chaque parti, les dosiers sont assez superficiels. Chacun y va, fort de ses connaissances, de son expérience, avec en poche un memento des principaux faits de la législation écoulée et quelques découpages de presse. Il part en tournée sans risques : il n'y a jamais de véritables contradictions, même dans les forums traditionnels : comment approfondir, à six, en trente minutes ou deux heures, tous les grands problèmes politiques ?

On nous dira que le public qui se dérange ne désire pas être accablé de chiffres par d'ennuyeux forts en thème de la politique. Il vient écouter un homme, accrocher une idée. La politique est quelque chose de plus simple et de plus humain que les dossiers économiques complets. C'est vrai, en partie. Le contact d'un conférencier avec son public, leur accord sur quelques lieux communs, est peut-être essentiel. Et pourtant le public des villes (les villages, c'est autre chose) recherche de moins en moins ce genre d'émotions où de belles phrases tombent dans le va-et-vient des somnellières. En revanche, le public se déplace pour entendre un spécialiste. A vingt-quatre heures d'intervalle, M^{me} Evelyn Sullerot, professeur de sociologie à Paris, a réuni à Lausanne à la salle des XXII Cantons un auditoire trois fois plus nombreux que les orateurs des partis parlant des problèmes d'actualité.

Nouvelle technique de confrontation

Comment contraindre la politique à plus de sérieux dans la préparation ? D'abord en organisant systématiquement la confrontation et la discussion.

Signalons l'expérience heureuse tentée par la radio romande, avec discrétion, sur le deuxième programme. Un responsable politique devait répondre aux questions d'un journaliste. Il était interrogé sur la base des tracts électoraux répandus par son parti (il est vrai que le temps trop bref d'émission, dix minutes, ne permettait pas d'approfondir un sujet). Dans le même ordre d'idées, relevons le succès remarquable de l'émission « Face à face » de la TV française, où un leader politique est confronté avec des contradicteurs bien décidés à le pousser dans ses derniers retranchements. La récente campagne électorale zuricoise où les candidats à la mairie affrontaient en commun le public semble, aussi, avoir été une expérience heureuse.

Les forums sont une autre forme de confrontation utile, à la condition que les sujets soient délimités, que le débat soit fermement conduit et le nombre des participants strictement limité. Pas plus de quatre, dans tous les cas. La formation de présidents de débat, qui devraient être des journalistes ou des reporters de grande classe, sera bientôt indispensable à la vie civique moderne. De même, il deviendra toujours plus nécessaire de faciliter aux cadres de tous les partis l'accès aux sources de documentation. La Suède subventionne les partis pour qu'ils puissent s'équiper et maintenir une presse politique. Les Chambres fédérales suisses songent enfin à se doter d'un secrétariat. Il faudrait de même que, dans chaque Canton, la documentation soit dépouillée, mise en forme par un office de statistique dont une des tâches serait d'être à la disposition de tous les partis.

Une confrontation politique ne résulte pas simplement des faits accumulés pendant les quatre ans d'une législature. Elle doit être préparée. Il ne suffit pas que les citoyens puissent choisir entre quatre couleurs pour que la démocratie soit vivante.

Mais la remise en question des méthodes de propagande et d'information sera inutile, si l'on ne dote

(suite page 2)

Bi-mensuel romand
N° 49 17 mars 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jean-Jacques Leu
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 50 sortira de presse le vendredi 1^{er} avril 1966

La lutte contre la spéculation foncière

De contre-projet en contre-projet pour aboutir à quoi ?

Une indignation ambiguë

Combattons la spéculation, voilà un slogan qui semble assuré d'un succès facile. Débarrassons-nous des spéculateurs, ces parasites, voilà un programme qui devrait faire l'unanimité. Même l'Exposition nationale, pourtant soucieuse de n'exclure personne de notre communauté, avait songé à métamorphoser les spéculateurs en rats, rongeurs de notre sol.

Or, dès que politiquement vous empoignez ce problème, vous observez que l'indignation des foules ne porte pas très loin, elle est ambiguë.

Quelques exemples des limites de cette vertueuse colère.

Tout d'abord, la description d'un « coup » réussi provoque dans le public une sorte d'admiration pour celui qui sait y faire. Prenons un cas réel, qui fut connu, cité, utilisé dans la propagande :

« Dans une agglomération située au-dessus de Lausanne, un bien-fonds de 170 000 mètres carrés fut, en mai 1960, acheté pour 696 000 francs; il était revendu en juillet 1961 pour une somme voisine de 3,5 millions. Ce qui représente en quatorze mois un bénéfice de près de 2,8 millions de francs. »

Quelle fut la réaction de ceux qui en eurent connaissance ? Bien joué, ont-ils pensé au fond d'eux-mêmes. Ils ne se voyaient pas concernés : cette commune n'était pas la leur; comment leur faire admettre que cette spéculation leur causait un préjudice concret ? Pour eux, le cas était intéressant comme l'exploit chanceux du joueur qui fait sauter la banque du casino.

On découvre aussi une solidarité de fait entre les spéculateurs et les propriétaires. Beaucoup possèdent un fonds qu'ils n'ont pas l'intention de monnayer; ils n'ont pas acheté pour revendre. Ce ne sont pas des affairistes. Mais si la poussée spéculative fait monter le prix des terres, ils s'en réjouissent comme nous le ferions tous : ils se savent plus riches. Or ils sont nombreux ceux qui possèdent un lopin, une résidence secondaire, qui sont enfants,

neveux, cousins de propriétaires. Ces résistances à toute entrave au commerce des terres sont plus diffuses dans la population qu'on ne l'imagine, preuve en soit le succès limité de la récolte des signatures lors du lancement de l'initiative syndicale et socialiste : 131 152 signatures pour l'ensemble de la Suisse.

Enfin, posséder un champ clos, c'est pour beaucoup un vieux rêve où s'unissent le goût de la sécurité et de la liberté. Etre maître chez soi, être charbonnier, pouvoir prendre racine. La terre est un mot aux résonances psychologiques profondes. Cet amour de la terre, on peut certes l'utiliser pour démontrer que le spéculateur vilipende le sol, l'avilit en le traitant comme une marchandise. Mais il est facile aussi d'effrayer les braves gens en brandissant la menace de l'expropriation et la mainmise de l'Etat; vos sillons seront foulés aux pieds, votre intimité violée.

Ainsi la lutte contre la spéculation ne sera pas franche : la bataille du bon peuple contre les méchants affairistes. Les propagandes immobilières n'auront aucune peine à rallier des partisans derrière des drapeaux où s'inscriront de nobles devises. Raison décisive pour que le législateur joue avec sûreté et doigté. Toute imprudence dans la préparation d'un texte qui doit réunir une majorité des Cantons et du peuple serait une faute politique grave.

Lenteurs démocratiques

Comme les idées avancent lentement et sinueusement dans notre démocratie !

En 1955 déjà, le Congrès du parti socialiste suisse demandait que « quelque chose soit fait ». Respectant la voie hiérarchique, il chargea le groupe parlementaire d'intervenir aux Chambres fédérales. Motion Freimüller : elle est acceptée par le Conseil fédéral sous forme de postulat, c'est-à-dire de vœu. Des experts sont mis au travail (les professeurs Jenny, Sieber et Max Weber). Leur rapport est envoyé aux milieux intéressés; et Berne en reste là.

Aussi, en 1962, au Congrès de Lucerne, le P.S.S. lance une initiative constitutionnelle. Cette initiative demande que la Confédération prenne, avec le concours des Cantons, des mesures pour empêcher une hausse injustifiée des prix des immeubles, pour prévenir la pénurie de logements et pour favoriser l'aménagement du territoire. Les moyens mis à la disposition des pouvoirs publics seraient un droit de préemption en cas de vente d'immeuble entre particuliers, ainsi que l'expropriation moyennant indemnité. En 1963, une liasse de 130 000 signatures, appuyant cette initiative, est déposée à la Chancellerie fédérale. Nouvelle commission d'experts, qui propose un contre-projet (I). Mais les juristes du Département de justice et police, non satisfaits, en élaborent un autre (II). Les Cantons et les associations consultées trouvent mauvaise cette deuxième mouture. Le Conseil fédéral, mieux conseillé, en élabore alors un troisième (III), après avoir obtenu des Chambres un délai supplémentaire d'une année pour l'étude de l'initiative. Ce contre-projet (III) est actuellement à l'examen : les Cantons, les associations, les partis se sont prononcés, en suggérant mille variantes qui seront retenues éventuellement pour la rédaction définitive (contre-projet IV).

Chose admirable, le Vorort de l'industrie se déclare opposé à l'actuel contre-projet qui sent, à ses yeux, l'improvisation !

A Langnau

Ces hésitations officielles ne sont d'ailleurs qu'une faible image des efforts qui doivent être déployés pour que s'opère une prise de conscience : le mot « aménagement du territoire » n'est à la mode que depuis peu.

Citons pour mémoire.

Le manifeste « Interrogeons la Suisse », 1955 : un premier choc. Dans le même esprit, la société « Die neue Stadt » faisait comprendre qu'une ville neuve, bien implantée, serait supérieure aux franges ban-

Les hérauts fatigués (suite)

pas les partis politiques **des moyens d'information indispensables**, et mieux vaudrait ouvertement leur permettre de s'équiper plutôt que de voir certains d'entre eux faire la retape des commerçants et des industriels (voir dans le livre de Jean Meynaud sur les partis politiques vaudois le chapitre éloquent sur le sous-développement financier des partis). Le fonctionnement de la démocratie moderne exigera plus que la « mobilisation » des scrutateurs de bureaux électoraux. Ce sera bientôt une vérité élémentaire. Et l'information sérieuse n'enlèvera rien aux tempéraments. Les choix politiques au lieu d'être écrasés sous le poids des grands mots n'en seront que plus évidents. Et surtout le public n'aura pas l'impression qu'une fois les propagandes retombées les élus doivent se mettre sérieusement à l'étude des dossiers.

A revoir simultanément

Nous avons dit combien l'article 56 qui limite à deux le nombre des conseillers d'Etat vaudois originaires du même district est dépassé. Cette remarque a eu un large écho. Souhaitons que la révision soit démandée et obtenue.

De même l'élection simultanée du Grand Conseil à la proportionnelle et du Conseil d'Etat au système majoritaire à deux tours ne donne pas satisfaction. Le malaise vient du fait que pour l'élection du Conseil d'Etat les partis, c'est-à-dire leurs comités, interprètent la volonté populaire et, compte tenu des résultats acquis, préparent une élection tacite. Or l'élection tacite déplaît au peuple. Le succès plutôt d'estime que de rire obtenu par les candidats bellettriers le démontre. Il serait plus naturel que, selon la mode genevoise, le peuple manifeste lors de l'élection du Grand Conseil son orientation et que l'élection du Conseil d'Etat suive et en découle, quitte à ne pas exiger un premier tour à la majorité absolue, mais à une majorité relative qualifiée. Il y aurait deux scrutins, mais pas de combinaisons possibles et de malaise.

Enfin les méthodes d'information et l'équipement de notre démocratie devraient être revus. Nous en parlons dans notre éditorial. Mais tous ces problèmes sont liés; c'est ainsi que les faibles ressources financières des partis ont été un facteur important dans la décision de faire coïncider élection au Conseil d'Etat et élection du Grand Conseil. De même, le souci d'économie est déterminant dans la préparation d'une élection tacite.

Si la révision du mode d'élection du Conseil d'Etat était proposée, il serait souhaitable que toutes ces questions soient en même temps reconsidérées : lieu de domicile, élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, moyens d'information mis à la disposition des partis et méthodes de propagande.

Belles-Lettres au pouvoir

Les candidats bellettriers ont choisi le style sérieux et le comique au deuxième degré. Les déclarations solennelles, calquées sur la propagande habituelle, vivent à l'ironie.

Espérons qu'ils feront campagne. Ce sera une excellente occasion de régler son compte au vocabulaire de baudruche. « ... Dans la mesure où nous incarnons les désirs de la grande majorité du corps électoral, nous savons que les électrices et les électeurs sauront nous soutenir avec intérêt et lucidité ». Après chaque représentation de la théâtrale de Belles-Lettres, jouée actuellement au Lapin Vert, les candidats présentent leur programme et offrent la contradiction.

Midi moins une

La Chancellerie du Canton de Vaud a annoncé l'heure exacte des dépôts de listes pour le deuxième tour de l'élection du Conseil d'Etat. 8 h. 30 : Parti socialiste; 11 h. 45 : Belles-Lettres; 11 h. 50 : P.O.P.; 11 h. 55 : Entente bourgeoise.

Ce qu'elle n'a pas dit, c'est que depuis 8 heures, les secrétaires des partis bourgeois et quelques éminences faisaient le guet au premier étage, derrière les fenêtres, en soulevant un coin de rideau. Ils surveillaient l'arrivée du porteur d'une liste inattendue; ils avaient sur eux deux jeux de listes pour toute éventualité : une, sans entente, pour l'élection tacite;